



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°23 -

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20250617-250617\_23-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

**OBJET :**  
**Marché de travaux pour la requalification du nord de la rue Conchette – Avenant N°1**

**SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 11 juin 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON ; Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ; Sérap ALP à Eric BOUCOURT ; Sylvain HERMAN à Pierre CONTIE ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Pepa CAENEN ;  
Yoann BENTEJAC ;

Secrétaire de séance :

Bernard DUNIAT

C.M. 17.06.2025  
 - N°23 -

**MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU NORD DE LA RUE CONCHETTE - AVENANT N°1**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article L.2123-1 ;
- **Vu** la délibération n° 18 du 22 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif de l'opération de réalisation des Aménagements d'Ensemble ;
- **Vu** la délibération n°8 du 14 mai 2025 attribuant le lot 1 à l'entreprise SANCHEZ BTP pour un montant de 219 002,00 euros Hors Taxes (HT) et le lot 2 à l'entreprise SANCHEZ BTP pour un montant de 418 444,94 euros HT pour le marché de travaux pour la requalification du nord de la rue Conchette ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour le lot 1 pour un montant de 27 690,00 euros HT, à savoir :
  - Un nombre important de branchements supplémentaires à réaliser en EU et EP qui n'étaient pas pré-identifiés (notamment en raison de plusieurs branchements qui aboutissaient dans une seule canalisation) ;
  - Une importante sur-profondeur nécessaire pour passer les réseaux compte tenu de l'emplacement d'une conduite de gaz à faible profondeur et la nécessité de se raccorder hors emprise pour pallier ce problème ;
  - En l'absence de plan suffisamment précis, il est nécessaire de reprendre plus de réseaux AEP qu'initialement prévu, de les dévoyer temporairement, et les reprendre hors emprise compte tenu de leur vétusté ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour le lot 2 pour un montant de 4 448,00 euros HT à savoir :
  - La fourniture et la pulvérisation d'un minéralisant hydrofuge pour contribuer à pérenniser les surfaces de pierres et faciliter l'entretien.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 26 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU) :**

- **Approuve** l'avenant n° 1 du lot n°1 pour les travaux sous terrain de la rue Conchette avec l'entreprise SANCHEZ pour un montant de 27 690,00 euros HT portant le nouveau montant du marché à 246 692,00 euros HT ;
- **Approuve** l'avenant n° 1 du lot n° 2 pour les travaux en surface de la rue Conchette avec l'entreprise SANCHEZ pour un montant de 4 448,00 euros HT portant le nouveau montant du marché à 422 892,94 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer les marchés ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Bernard DUNIAT



Le Maire,

Stéphane ROUZIER

